



LE PETIT MARIMONTOIS

Budget 2014

La première mission du conseil a été de voter le budget pour cette année. Détails et analyse

Travaux et urbanisme

Un point sur l'assainissement, le PLU et les travaux à venir

SIEEM

Plus d'infos sur le Syndicat Intercommunal des Ecoles Élémentaires et Maternelles

Comité des fêtes

Sa renaissance !

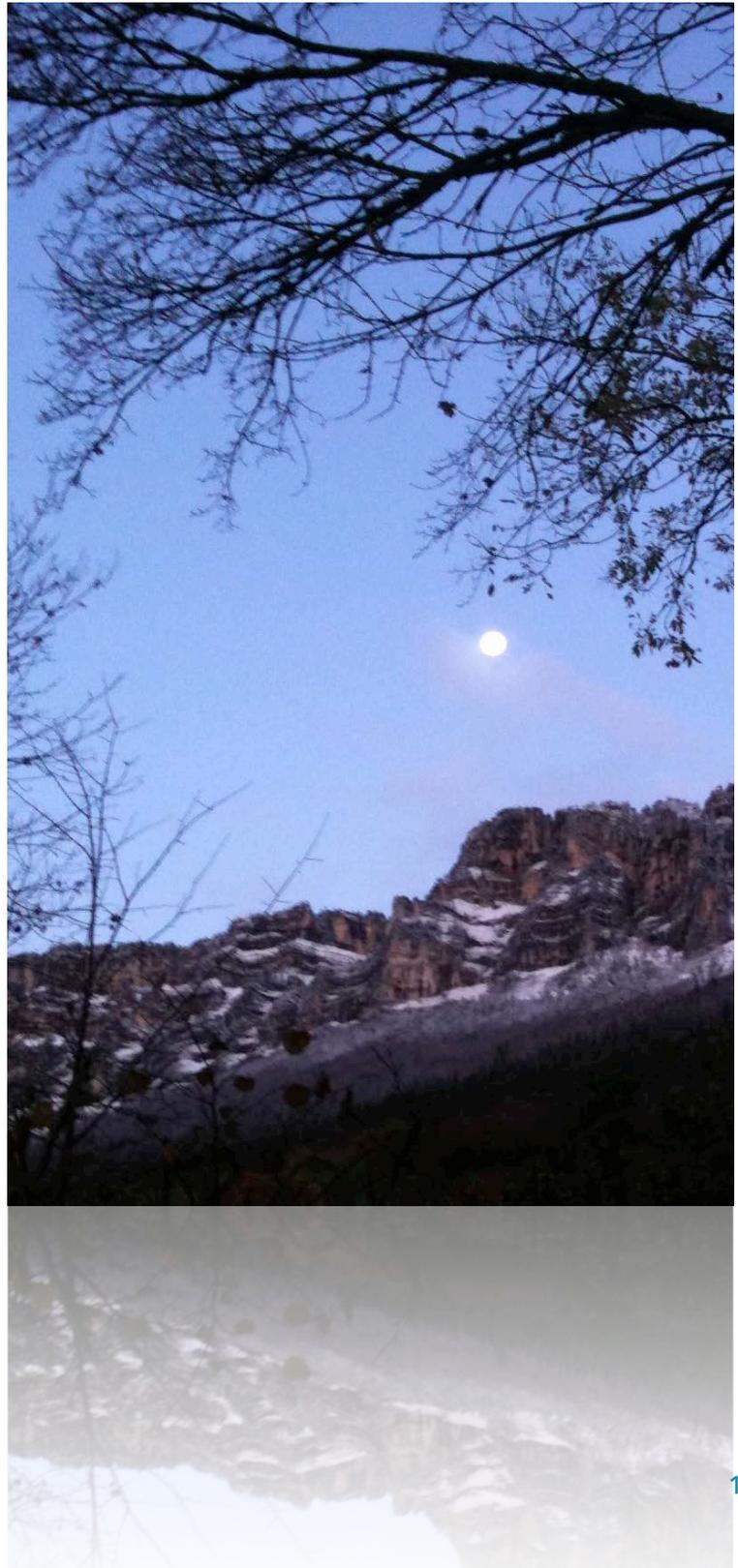
ONF

Un article de Sophie Ayache, technicienne forestier de l'Office National des Forêts

Divertissement

Histoire d'antan ...

Infos Pratiques



Le mot du Maire

Chers Marimontoises et Marimontois,

Vous avez élu votre équipe municipale en avril 2014, ceci est une marque de confiance qui laisse à penser qu'il serait bien que Ste Marie du Mont bouge un peu.

Cette équipe m'a élu Maire ce qui me fait prendre conscience au fil des jours d'une responsabilité importante. Je pense que pour réussir dans cette fonction tout au long de la durée du mandat il faut croire en l'avenir et avoir une vision du village pour les générations futures.

Pour le moment ma présence à la mairie est alternée entre mon mandat de Maire et ma vie professionnelle de chef d'entreprise.

Je participe à beaucoup de réunions du Conseil général pour bien prendre connaissance des mécanismes d'attribution des subventions et de gestion.

En tant que délégué communautaire je suis également présent à la Communauté de Communes qui va devenir le siège de la gouvernance des collectivités locales.

Il est important d'y être représenté et d'y faire entendre sa voix, notamment pour soutenir le dossier qui permettra la mise en route du projet de l'entrée du village.

Il s'agit aussi d'y plaider l'obtention des financements de la Région, de la Communauté de communes et du Conseil général afin d'investir sans augmenter la part communale sur les impôts.

Je pense que l'aménagement de l'entrée du village permettra de développer un tourisme vert qui est la vocation de Ste Marie du Mont, afin de donner d'autres perspectives pour les années à venir et de créer des emplois.

L'équipe en place n'est élue que depuis 4 mois et à ce jour nous traitons aussi les affaires courantes et les dossiers en cours. Je m'affaire à régler le problème de l'assainissement sans dépassement du budget imparti car le retard, je le comprends bien, est pénalisant. Il est dû au désengagement total de l'entreprise adjudicataire qui nous demande un supplément financier important qu'il n'est pas question d'accepter.

Concernant le PLU : des réformes sont en cours et doivent voir le jour en 2015.

Tout comme les autres Maires, j'attends de plus amples informations de la part des organismes de regroupement pour reprendre l'étude du PLU de Sainte Marie du Mont dans le respect des règles de sécurité et de droit.

Cela ne se fera pas sans l'avis des propriétaires dans le cadre d'une enquête plus approfondie. Nous devons également connaître nos besoins fonciers pour les investissements futurs.

Mon but est également de transférer la concession des réseaux humides à la communauté de communes et ainsi alléger notre budget de l'emprunt correspondant pour ouvrir la porte à d'autres investissements.

Il conviendra aussi de restructurer financièrement et juridiquement les logements communaux actuels afin de rendre pleinement les locaux de la mairie aux Marimontois en se désengageant des obligations bancaires dont ils sont actuellement grevés.

L'équipe municipale et moi-même ne souhaitons à aucun moment opposer les Marimontois entre eux car les problèmes se régleront plus facilement dans le dialogue.

Il y a 60 ans que j'habite dans cette région et je connais bien la commune de Sainte Marie du Mont qui fut jadis fusionnée avec St Vincent de Mercuze dont j'ai été élu, ce qui me donne une compréhension de certains dossiers.

J'en profite pour saluer la compétence et la complicité de notre secrétaire Fabienne, qui nous aide dans l'appréhension des dossiers en cours.

Merci également aux Marimontois d'être venus nombreux à notre fête du village.

Vous souhaitant de bonnes vacances à tous !

Amitiés,
Robert MONNET

Budget Communal pour l'année 2014

Le conseil municipal a voté son budget le Mardi 29 Avril 2014

Celui-ci est composé de trois volets :

- Un budget communal général
- Deux budgets thématiques :
 - * un pour l'eau et l'assainissement,
 - * un pour les logements communaux (uniquement ceux qui sont au-dessus de la mairie)

Chaque budget est composé d'une partie fonctionnement et d'une partie investissement.

Par principe : la partie fonctionnement doit dégager des excédents pour participer à l'autofinancement des investissements.

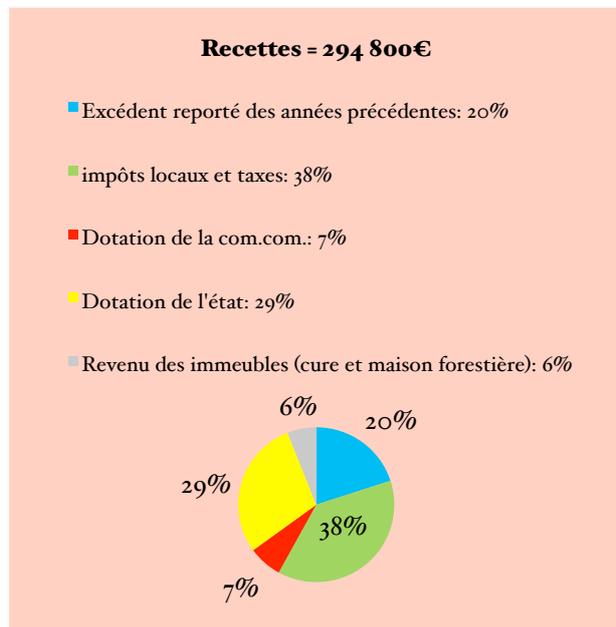
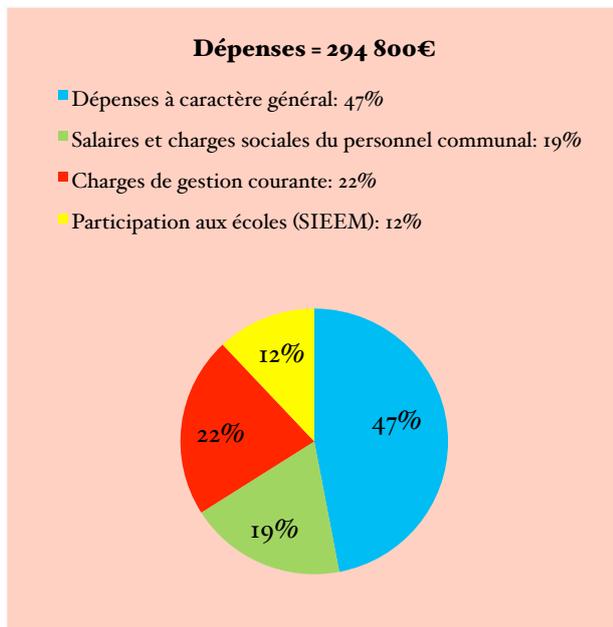
Conformément à la loi :

- Tous les budgets ont été votés en équilibre, les recettes escomptées couvrant l'intégralité des dépenses prévues.
- Les excédents de l'année comptable précédente ont été réintégrés en recettes lors de l'affectation des résultats par le conseil municipal.



Composition du budget communal

Section fonctionnement



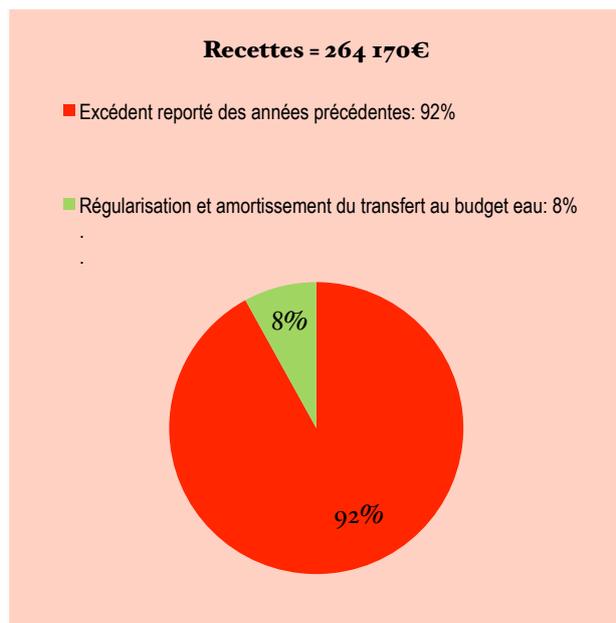
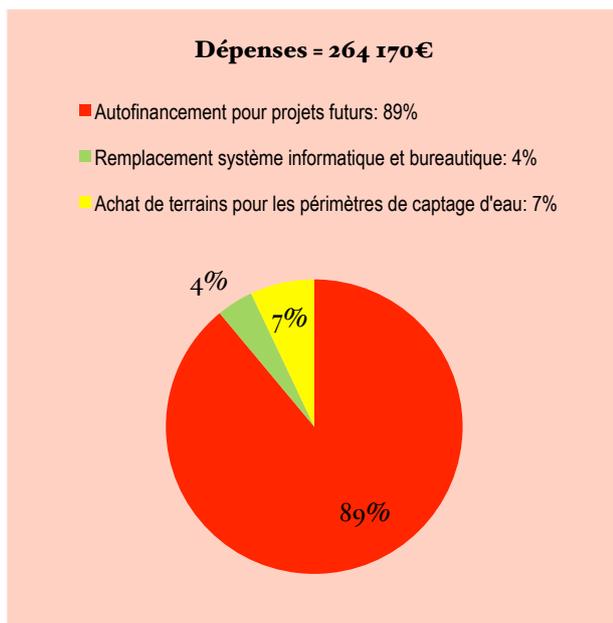
Dépenses à caractère général =

- fourniture de bureau et documentation
- entretien des voiries communales, déneigement
- frais de télécom, d'affranchissement, maintenance informatique, assurances
- eau et électricité de la mairie, éclairage public

Charge de gestion courante=

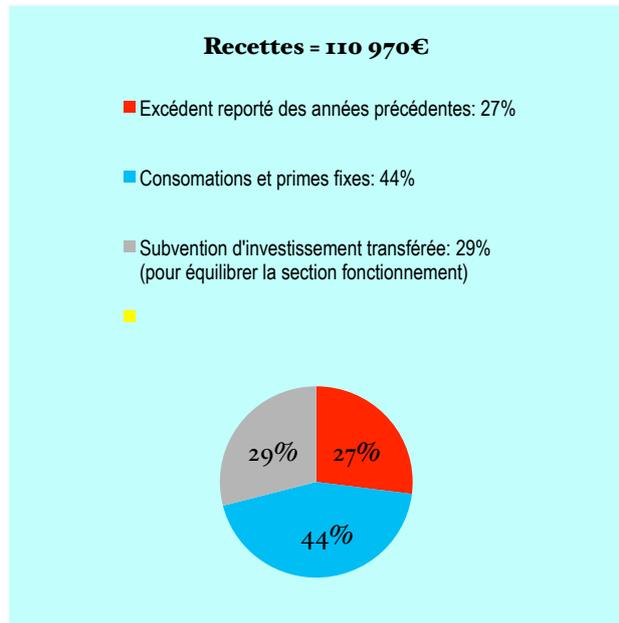
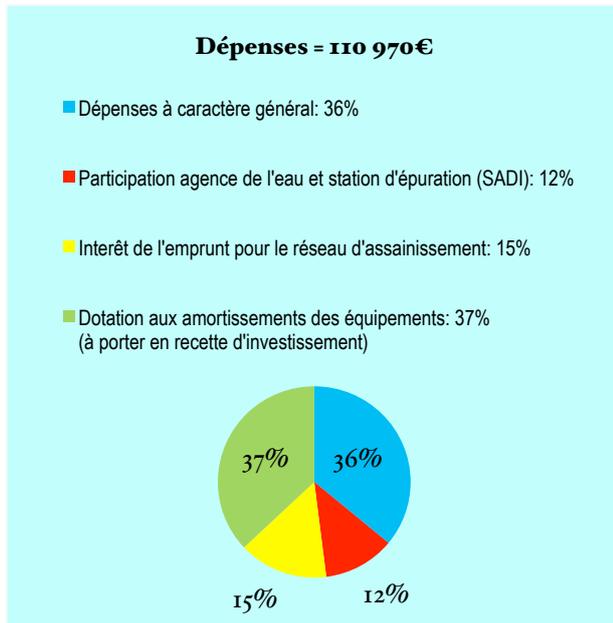
- indemnité du maire et des adjoints
- participation aux organismes de regroupement (parc de chartreuse, office du tourisme, com.com., défense incendie)
- fêtes et cérémonies

Section investissement



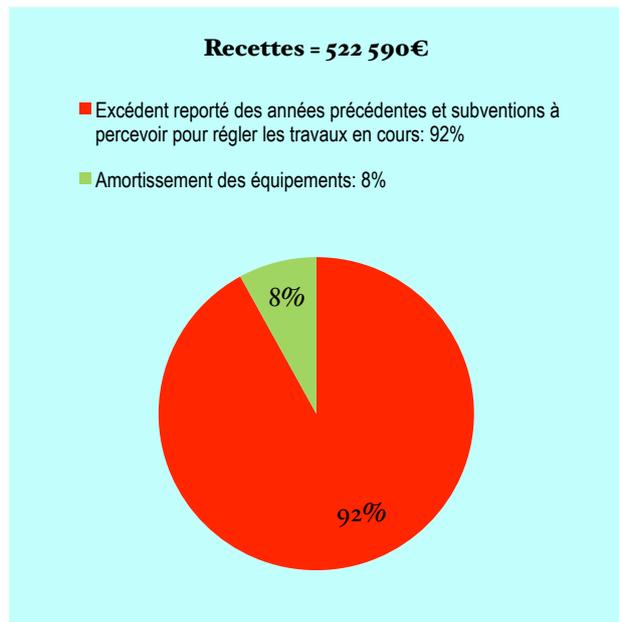
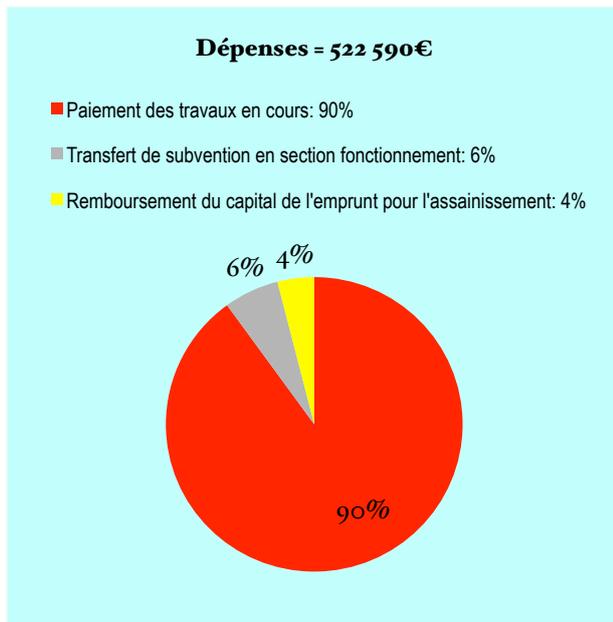
Composition du budget eau et assainissement

Section fonctionnement



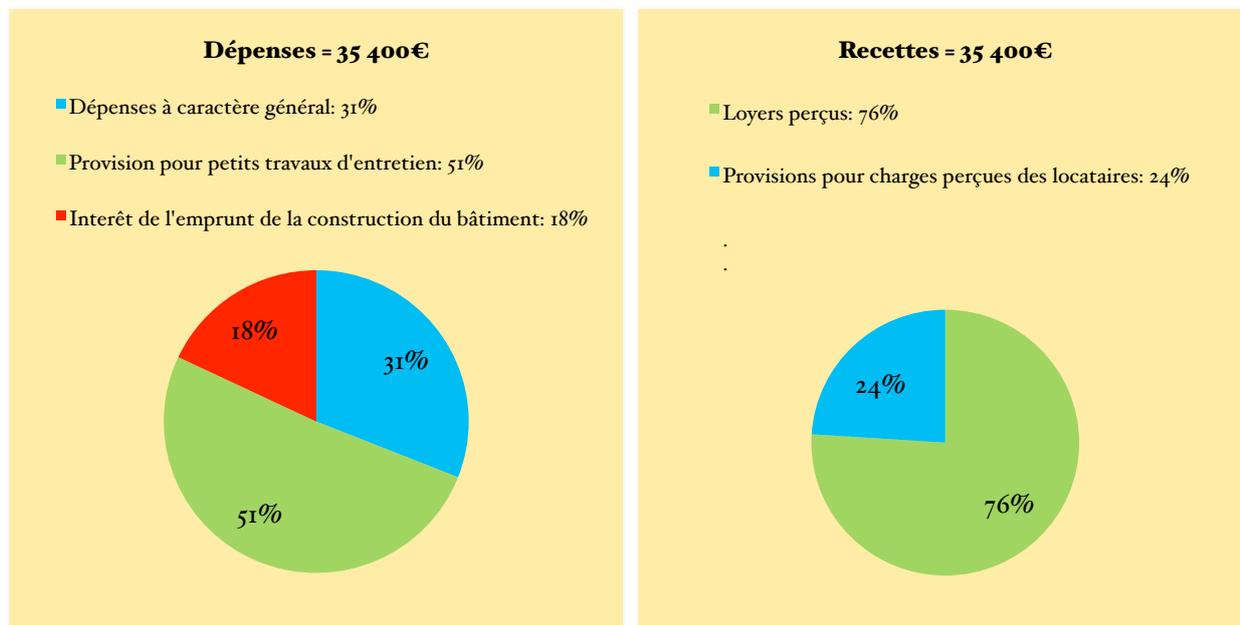
Dépenses à caractère général =
 -frais de télécom, d'affranchissement
 -maintenance des systèmes de traitement UV et laboratoire d'analyse

Section investissement



Composition du budget logements communaux

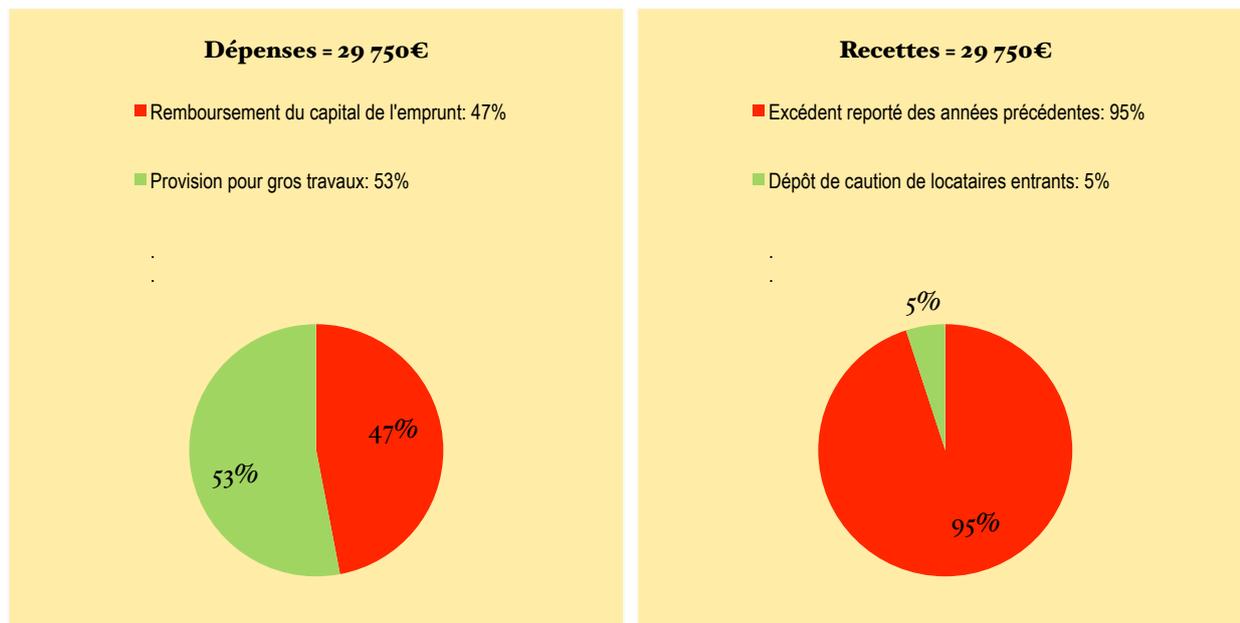
Section fonctionnement



Dépenses à caractère général =

-Electricité des parties communes et chauffage de base à refacturer en charge locative

Section investissement



Analyse : budget communal

On note la faible participation des impôts directs aux recettes de la commune malgré un taux d'imposition relativement élevé, ceci s'explique par le manque d'activité économique sur la commune (d'où l'absence de contribution professionnelle).
-Conséquence : la commune ne peut économiser que sur un long terme en comptant sur les dotations de l'état si elle veut prétendre à des projets un peu ambitieux sans augmenter les impôts locaux.
C'est ce qu'elle a commencé à faire lors des précédents mandats en se limitant à entretenir son patrimoine existant, d'où les excédents reportés des exercices précédents qui représentent une possibilité actuelle d'autofinancement d'investissement de 235 000€ (ce qui est faible).

Conclusion : il est de l'intérêt de la nouvelle municipalité de s'orienter vers des investissements productifs et subventionnés.
Or pour être subventionnés les projets à proposer devront coller aux politiques d'aménagement des organismes de regroupement intercommunaux qui sont les financeurs.
De plus la productivité des projets auxquels il faudra réfléchir, devra permettre de couvrir les éventuels recours aux emprunts sans augmenter la contribution des administrés.
Afin de répondre à ces objectifs le conseil municipal étudie la requalification de l'entrée du hameau des Près (voir l'article correspondant au chapitre Urbanisme).

Analyse : budget eau et assainissement

Comme toutes les années on remarque que la consommation d'eau (et donc la recette correspondante) n'est pas suffisante pour couvrir les dépenses de la section fonctionnement.

Les années précédentes il a fallu attribuer au « budget eau » une partie des recettes de fonctionnement du « budget communal » au détriment de l'autofinancement des investissements.

Cette année encore il faut consacrer une partie des finances d'investissement pour équilibrer la section fonctionnement alourdie par le remboursement de l'emprunt contracté pour financer le reste à charge du réseau d'assainissement (ce montant doit être pris sur des subventions qui auraient dû être destinées aux investissements).

Nous rappelons que la communauté de commune s'oriente vers la prise en charge de la compétence « eau-assainissement », ce qui déchargera les communes de la gestion des équipements correspondants en mutualisant les coûts de fonctionnement et d'investissement.
Cela nous permettra de nous défaire du prêts de 500000€ contracté pour financer la construction du réseau, de nous alléger de l'entretien et de l'amortissement des équipements, et par conséquent d'échapper à une augmentation outre mesure du coût des redevances.

Remarque :

-En 2014, le montant de la section investissement (522 000€) est anormalement élevé par rapport à un exercice courant (qui devrait se monter à environ 40 000€), car il reste à financer des travaux exceptionnels (solde de la 3^{ème} tranche d'assainissement et réalisation de la sécurisation des périmètres de captage d'eau potable).

-Il est à noter que ces sommes exceptionnelles avaient déjà été budgétisées les années précédentes, cette année elles sont reportées en recettes avec les soldes de subventions qui restent à toucher, elles n'ont donc pas d'incidence sur l'équilibre du budget 2014.

Analyse : budget logements

Aujourd'hui le revenu des loyers (soit 27 000€ en recette de fonctionnement) est à peine suffisant pour payer l'intérêt d'emprunt (6 500€ en dépense de fonctionnement) cumulé au remboursement du capital d'emprunt (14 000€ en dépense d'investissement).
Conséquence, il n'y a pas de marge en cas de grosses réparations bien que les dépenses risquent d'augmenter de façon exponentielle plus le bâtiment vieillit et que les loyers conventionnés ne peuvent être augmentés librement.
La nouvelle municipalité doit donc chercher des solutions pour s'affranchir de cette contrainte d'entretien qui va devenir de plus en plus prégnante.
Dans cette optique, le conseil municipal étudie la possibilité d'une vente de quelques appartements, car la vocation de la commune n'est pas de gérer les logements sociaux.
Ceci nous permettrait de nous débarrasser du prêt dont il reste 150 000€ à rembourser jusqu'en 2022 avec un taux d'intérêt très désavantageux (autour de 7% actuellement).
D'autre part la mairie étant intégrée dans le bâtiment sans être classée comme un lot à part, elle reste aujourd'hui sous l'emprise de la banque prêteuse, ce qui n'est pas une situation acceptable.

Travaux et Urbanisme

Travaux en cours

Assainissement à Saint Georges :

Les travaux d'assainissement concernant le hameau de Saint Georges et Combe Louvière (les Gîtes) sont en suspens depuis l'an dernier.

Des réunions ont eu lieu avec le bureau d'études qui a la maîtrise d'œuvre des travaux et l'entreprise Gauthey titulaire du marché de travaux, afin d'obtenir une fin de chantier.

Il s'agit de mettre tous ces intervenants devant leurs responsabilités car il n'est pas question que la collectivité assume leurs erreurs d'évaluation du chantier.

Les paiements et les prestations dues ont été passés au crible. Cette analyse démontre une mauvaise gestion du chantier par le bureau d'études et des demandes de travaux supplémentaires non justifiés.

Conclusion : le conseil municipal a décidé de dénoncer le marché avec l'entreprise et le bureau d'études.

Une démarche d'urgence est en cours de mise en place pour terminer le chantier dans les plus brefs délais. Il s'agit en particulier de mettre en œuvre un système de pompage plus cohérent et moins dispendieux pour la collectivité et de terminer les enrobés sur les chaussées impactées par les travaux.

Urbanisme

Concernant le PLU il va falloir tenir compte de la nouvelle loi ALUR (Accès au Logement et Urbanisme Rénové) qui va attribuer aux com.com. la compétence de l'instruction des documents d'urbanisme communaux à la place des DDT (Directions Départementales des Territoires)

A ce jour l'arrêté du projet de PLU de Ste Marie du Mont n'a pas été prononcé pour la mise en enquête publique. Le dossier reste encore en débat car il devra être relu à la lumière des nouvelles réformes qui s'annoncent.

D'autre part il faut compléter l'orientation d'aménagement programmée (OAP) du centre bourg des Près en intégrant la requalification de l'entrée du village et l'urbanisation du carrefour du centre ancien.

Concernant l'entrée du village la municipalité fait établir sous son contrôle une esquisse qui servira à présenter un projet à la com.com. pour se mettre sur les rangs en matière d'attribution de subventions.

Ceci doit être acté rapidement en début d'année prochaine car après cette date le régime de subventions va évoluer défavorablement.

Dès que sera établi le bilan de faisabilité financière et technique, les habitants seront informés et consultés.

Le projet pressenti doit répondre aux politiques des organismes de regroupement qui demandent sur notre territoire une promotion du tourisme vert. Il doit également répondre aux priorités de la commune qui souhaite une activité économique qui permettrait de rentabiliser son investissement et de redonner vie au village.

Ce projet doit aussi améliorer l'environnement en créant une entrée de village touristique et en mettant fin à la déshérence des bâtiments de l'ancien « relais nature » devenus obsolètes.



Travaux à réaliser

Sécurité Routière :

Une étude a été diligentée pour la mise en place de dispositifs de sécurité sur la départementale à l'intérieur des hameaux afin d'obliger les automobilistes à réduire la vitesse de leurs véhicules.

Cette étude permettra aussi de capter des subventions allouées par la com.com. pour ce type de projet.

La DDT a été alertée pour la mise en place d'une barrière de sécurité sur la route de Morétang, à la sortie de la Vieille Eglise, suite à la coupe peu judicieuse de nombreux arbres.

Eglise :

Afin de terminer le programme de travaux sur ce bâtiment emblématique, symbole du village, des devis ont été demandés pour recouvrir le clocher par une couverture en tuiles écailles ou en ardoises.

En effet la chape en ciment qui avait été coulée après la guerre au dessus de la structure en pierre présente des défaillances. Il existe des entrées d'eau qui finiront par menacer la stabilité de l'ouvrage si aucune mesure curative n'est prise. Une fuite a également été repérée entre la toiture de la nef et le clocher. Elle est à réparer en urgence pour éviter la dégradation des enduits intérieurs.

De plus l'escalier vétuste en planches de bois à l'intérieur du clocher est devenu dangereux pour le personnel qui entretient les cloches et le système de sonnerie.

Il est à refaire car en cas d'accident du travail la responsabilité morale et pécuniaire de la commune serait pleinement engagée.



SIEEM

(Syndicat Intercommunal des Ecoles Elementaires et Maternelles)

Le SIEEM concerne le regroupement pédagogique des écoles de 4 communes : Sainte Marie du Mont, La Flachère (où se trouve l'école maternelle), La Buissière (où se trouvent les CP, CE1 et CE2) et Sainte Marie d'Alloix (où se trouvent les CM1 et CM2).

Le SIEEM est administré par un comité (composé de représentants élus par les conseils municipaux des communes associées) qui élit un président et des vice-présidents (un par commune).

La contribution des communes par élève tient compte de 3 critères : la base fiscale (taxes foncières bâties et non bâties, taxe habitation) et du nombre d'élèves. Elle s'élève pour 2014 pour Ste Marie du Mont à 33000 euros.

Le SIEEM gère un budget global de 560650 euros.

Réforme du rythme scolaire : Les membres du SIEEM lors du passage de la réforme des rythmes scolaires avaient décidé de reporter son application à la rentrée 2014.

Récemment un décret a apporté quelques souplesses pour les petites communes notamment en milieu rural. C'est dans cet esprit que les horaires initialement retenus ont été revus afin de faciliter leur application. Il a donc été adopté en accord avec les enseignants et les parents d'élèves la mise en place de :

- deux fois 1h30 pour les écoles de La Buissière et Sainte Marie d'Alloix
- une demi-journée pour l'école maternelle de La Flachère.

Avec ces nouveaux aménagements, comme nous l'impose la réforme, nous avons les 5 matinées obligatoires, l'allègement venant se positionner en fin de journée.

Pour la demi-journée du mercredi, la garderie du matin est assurée, il n'est pas prévu de garderie à la sortie des cours, ni de cantine. Les parents devront récupérer les enfants ou ceux-ci devront prendre le car scolaire de ramassage (retour sur les communes ou centre de loisirs de Saint Maximin)

La répartition des NAP (nouvelles activités périscolaires) sera la suivante :

- La Buissière : les mardis et vendredis de 15 à 16h30 (ce qui préserve les activités traditionnelles telles que le ski et la piscine, ou autre)
- Ste Marie d'Alloix : les lundis et jeudis de 15 à 16h30
- La Flachère : les jeudis après-midi.

Les NAP auront lieu par période de 6 à 8 semaines entre chaque vacances scolaires. Une participation des familles sera demandée :

- une adhésion annuelle de 15 € par famille
- une participation de 10 € par enfant par période, en cas de fratrie 8 € pour le deuxième et 6 € pour le troisième enfant.

(dans le cas de difficultés financières, prendre contact avec les mairies respectives).

Nous rappelons que les NAP ne sont pas obligatoires. Les familles ont le choix ou non d'inscrire leurs enfants. Tout enfant non inscrit ne pourra rester dans les locaux scolaires et devra être récupéré par les parents ou nourrice, aucune garderie n'étant prévue pour cette tranche horaire.

Après les NAP, les enfants quitteront les locaux scolaires à 16h30 pour rentrer chez eux suivant le mode de transport habituel et/ou intégrer la garderie périscolaire.

Le personnel actuel du SIEEM (ATSEM et personnel encadrant la cantine) a accepté d'assurer les NAP, deux recrutements sont en cours, des formations BAFA sont programmées. Nous ferons le nécessaire pour assurer des activités variées et de qualité.

L'adhésion et les inscriptions seront à faire au SIEEM en Août en même temps que les inscriptions cantine.

Nous nous permettons de préciser que l'année scolaire 2014/2015 sera pour le SIEEM une année test et qu'ensuite fort d'une expérience nous ne pourrons qu'améliorer la prestation.

Comité des Fêtes

Nous avons le plaisir de vous annoncer la création du « Comité des fêtes Marimontois ».

Pour mémoire, le Comité des fêtes Marimontois est une association indépendante de la mairie et qui fonctionne avec ses propres fonds.

Ce comité a été créé afin d'organiser des activités pour tous les habitants de la commune de Sainte-Marie-du-Mont.

Les membres du bureau sont :

- Mme Suzanne SIMON, présidente et Mme Blandine MARROCCO présidente adjointe
- M. Antonino BRIGUGLIO, trésorier et Mme Sophie AYACHE trésorière adjointe
- Mlle Myriam MAURICE, secrétaire et Mme Arlette BOURNAY secrétaire adjointe

Une réunion de travail s'est tenue le 6 juin 2014 et un calendrier des fêtes a été mis en place et nous pouvons dès à présent vous faire part des prochaines fêtes que le comité va organiser au cours de l'année 2014.

La fête du four

Cette fête aura lieu le dimanche 7 septembre 2014 au four communal des Près. Il a été suggéré de mettre en place un atelier création de pain où un professionnel viendrait animer ledit atelier.

Une dégustation, une vente des produits réalisés et un stand de boissons seront organisés.

Noël 2014

A partir du 1er décembre, un concours de la plus belle maison décorée sera organisé, avec un prix à la clé. L'arbre de Noël des enfants aura lieu le 14 décembre 2014 avec un sapin à décorer et une animation pour les enfants.

Si vous avez des idées ou si vous souhaitez contribuer au rayonnement du « Comité des fêtes Marimontois » en tant que bénévole, n'hésitez pas à nous contacter, vous êtes les bienvenus !!!

Ci-joint un coupon réponse à faire parvenir en Mairie afin de vous porter volontaire pour le Comité des Fêtes. On compte sur vous !

COMITE DES FETES MARIMONTOIS

Coupon Réponse

NOM : _____

PRENOM : _____

ADRESSE : _____

TELEPHONE : _____

MAIL : _____



Information : Interventions de Savoie Bois, Mise en place d'un règlement d'exploitation forestière

Comme vous avez pu le constater, le paysage de Sainte Marie du Mont a été quelque peu changé depuis ce début d'année. En effet, les coupes de bois réalisées aux hameaux des Prés, à St Georges, et à Bellechambre ne sont pas passées inaperçue aux yeux des Marimontois. Vous avez été nombreux, alarmés notamment par les dégâts causés sur les chemins communaux, à réagir.

L'entreprise Savoie Bois, que vous avez pu apercevoir travailler sur la commune, est une entreprise privée qui travaille dans le secteur industriel de la filière bois en Isère et en Savoie principalement. Elle achète des bois sur pieds aux propriétaires et se charge de les exploiter. Elle emprunte parfois le réseau de desserte communale, dont certains chemins ruraux ont pu être dégradés à cause d'une utilisation par temps fortement pluvieux. Aucune loi n'interdit les coupes dites « à blanc » sur des surfaces aussi petites, sauf si celles-ci rentrent dans le cas d'un défrichement (alors règlementé). Les arbres qui ont été coupés sont des arbres dits « de culture ». Ce sont des arbres le plus souvent résineux (la populiculture est aussi très répandue plutôt en plaine), composés d'une seule essence (ceux coupés récemment étaient des épicéas), choisie pour leur croissance rapide, et plantés régulièrement dans l'unique but de les récolter 20 à 50 ans plus tard. Ces bois, selon leurs dimensions et leurs qualités (grosceur de nœuds), sont destinés à produire du bois de construction (poutre équarrie). Ils sont revendus aux usines de transformation du bois du Grésivaudan (principalement à Bois du Dauphiné, au Cheylas). Ce mode de gestion, aux multiples effets néfastes, n'a qu'une vocation économique. Les autres facteurs environnementaux, paysagers, de protection, et d'accueil ne sont pas considérés dans ce mode de gestion.

Afin d'éviter la dégradation des biens communaux, mais aussi de prévenir tout incident et permettre aux exploitants forestiers privés de travailler dans un cadre défini, la municipalité a décidé d'établir un cahier des charges règlementant l'utilisation des chemins ruraux et des interventions à proximité des captages d'eau potable. Il a été approuvé par arrêté municipal du 18 juillet 2014, et accessible à tous sur le site Internet de la commune (<http://village-sainte-marie-du-mont.fr/>). Il devra être connu de tout propriétaire et exploitant forestier intervenant sur la commune. Il mentionne notamment un dépôt de caution et un état des lieux avant et après les travaux. Ces modalités de contrôle sont mises en oeuvre en collaboration avec l'ONF.

Question d'un Marimontois à l'ONF : « Toutes ces branches abandonnées sur les pare terre de coupe, c'est sale, c'est du gâchis, cela va-t-il rester en l'état ? »

Vous avez pu faire des observations sur ces coupes qui vous ont posé question.

Réponse de l'ONF : Les rémanents de coupe (sous produits des bois abattus), dont les branches, sont dans la



majorité des cas laissés sur le lieu d'abattage de manière plus ou moins re-découpés en plus petites sections. Ils peuvent être laissés en l'état après abattage et façonnage des bois, plus ou moins étalés, ou alors mises en andains. L'intérêt de la mise en andains est de préparer le sol au reboisement. Il est en effet plus délicat de planter des semis à

travers un tapis de branches. Le sol doit pouvoir bénéficier d'un apport maximum de lumière pour permettre aux semis une bonne reprise et croissance des semis plantés ou naturellement régénérés. Par ailleurs, l'abandon des branches sur le pare terre de coupe, si cela représente une gêne à nos yeux de bipède est, contrairement aux idées reçues, une très bonne chose pour la nature. Le « gâchis » n'est que l'interprétation de l'homme, lorsqu'il voit et quantifie ces sous produits dévalorisés par sa non utilisation. Or, à la suite d'une telle perturbation (en parlant d'une coupe quelconque), la nature doit se refaire une santé ! Un sol, c'est un peu comme un frigidaire. Si celui-ci est vide, il n'y a alors plus rien à manger pour les futurs arbres, ce qui est défavorable à la germination et la croissance. L'humus, partie brune superficielle du sol joue un rôle central dans la richesse du sol.



Curiosité du moment

Regardez cette photo ci-contre. On rencontre cette curieuse souche au bord de la route en circulant entre la Chapelle et les Prés. Alors que signifie cette curiosité ?

Une souche d'un arbre coupé, d'accord, mais pourquoi ce morceau de bois hotté ?

Là on rentre davantage dans la technique du bûcheronnage. En effet, pour couper un arbre, on réalise dans un premier temps une entaille d'abattage du côté où l'on souhaite orienter la chute de l'arbre. En outre, tous les arbres ne poussent pas toujours très droits et penchent parfois d'un côté plus marqué, et peut contrarier la direction de chute de l'arbre souhaité. Lors de l'abattage d'un arbre délicat, afin de préserver les obstacles environnants (ligne téléphonique ou électrique, maison, route, etc....), le bûcheron emploie différentes techniques et utilise des outils d'aide à l'abattage spécifiques. Dans ce cas présent sur la photo, l'outil utilisé est un **cric hydraulique** (photo ci-contre). Ce cric d'abattage, positionné à l'opposé de l'entaille d'abattage, dans une niche, permet de soulever une importante charge (de 1 à 2 tonnes) et ainsi d'axer la direction de chute de l'arbre. Cette technique a été employée dans ce cas de figure pour éviter que l'arbre ne tombe sur la route et ne vienne abîmer la ligne de téléphone.



Alors pourquoi ce trou ? Contrairement à la photo ci-contre (qui a été prise sur un autre chantier) où le trait de scie a été effectué au pied du vérin, sur la souche de Ste Marie du Mont, le trait de scie a été effectué à la tête du vérin, ce qui explique la présence du trou dans



la souche une fois l'arbre tombé.

Le jeu du petit naturaliste n°1 : reconnais-tu ces 4 feuilles ou aiguilles d'arbres ? La réponse dans le prochain numéro !



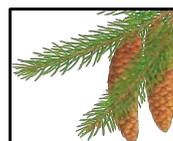
Hêtre



Epicéa



Erable



Sapin



Ces arbres font partis de deux grandes familles d'arbres que l'on nomme les feuillus et les, aussi nommé les.....(Attention deux noms possibles pour cette 2^{ème} famille d'arbres).

Posez votre question à l'ONF par mail à stemariedumont@ozone.fr ou par courrier déposé en Mairie, la réponse paraîtra dans le prochain journal !

Divertissement

HISTOIRE D'ANTAN

Pré Orcel

Tous ceux qui montent à l'Alpe, passent par Pré Orcel où ils doivent laisser leur voiture. Ils peuvent également se désaltérer à une source bien fraîche avant d'emprunter le sentier en lacets.

L'origine du nom n'est pas connue, plusieurs hypothèses ont été émises. Orcel ferait référence à l'ours, au noble de la Buissière Antoine Orsel, ou plus probablement en la déformation du vocable arcelle (enclos).

La forêt du Boutat anciennement dénommée forêt d'Alloix, d'abord delphinale, puis royale enfin d'Etat, fut l'objet de nombreuses querelles entre l'Administration des forêts et les 7 communes de l'ancien mandement de la Buissière au cours des XVII^e et XVIII^e siècles.

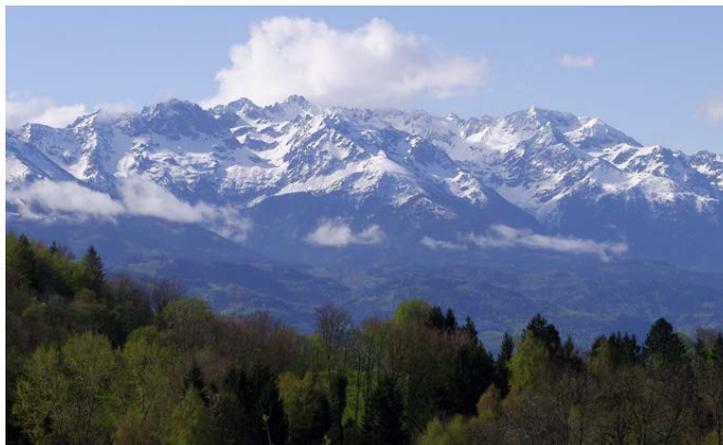
Pour mettre un terme à ces disputes, un décret du 13 août 1811 attribue le tiers oriental de la Forêt aux communes et les deux tiers situés à l'est à l'Etat, sans que les limites soient matérialisées. En 1852, lors de la délimitation de la Forêt du Boutat, entre l'Etat et les Communes, la question de Pré Orcel s'est posée. Dénommée Pré Ourset, cette prairie de 1ha 37a, traversée par le chemin de l'Alpe était une enclave dans la partie nord de la Forêt du Boutat. Bien que dépouillée d'arbres, mais entourée de jeunes taillis, elle faisait partie de la propriété comprise dans les 2/3 dévolue à l'Etat.

Les maires des communes, intéressés par la forêt mais aussi par les produits de l'alpage avaient réclamé en 1835 la continue jouissance de cette enclave pour son utilisation annuelle. Les agents de l'Etat ont fait droits à cette demande à certaines conditions. Ils exigeaient que compte tenu qu'un grand nombre de bêtes stationnent dans un espace limité à une époque où les arbres sont en sève, les communes délimitent ce pré et le chemin et procèdent à sa clôture par des fossés ou des murs de pierres sèches et ce, aux frais des collectivités. La surface sera distraite du 1/3 revenant aux Communes pour être portée au bénéfice de l'Etat.

Avant l'annexion de la Savoie, il y avait à Pré Orcel une cabane de douanier près de la source. Le site servait de halte, soit à la montée sur les pâturages, soit à la descente pour que les employés de la Douane puissent procéder au recensement des bêtes et surtout à surveiller les contrebandiers venant de la Savoie. Le trafic de denrées provenant notamment de Genève était florissant entre la Savoie et le Dauphiné. Ces douaniers de Pré Orcel étaient source de soucis pour les habitants de Ste Marie du Mont. Ces derniers réclamaient la restauration de leur paroisse supprimée après la Révolution. De nombreuses suppliques étaient régulièrement adressées à l'Evêque et au ministre des cultes. Tous les arguments étaient mobilisés. En témoigne le courrier de M^o Pelloux en 1827 qui après avoir loué les qualités des habitants : *« Ah, Monseigneur, que je regrette de ne pouvoir promener vos regards sur l'intéressante population de Ste Marie Du Mont »*, dénonce les dangers de l'absence d'un prêtre *« les conséquences en sont effrayantes. Tous les ans, les douaniers campés sur la montagne de Ste Marie du Mont, à cause de l'extrême rapprochement de la frontière débauchent un nombre considérable de jeunes filles qui n'auraient pas cessé de rester dans le chemin de la vertu si la morale évangélique n'eut pas cessé de retentir à leurs oreilles. »*

Roger Francoz

Archives Départementales de l'Isère.
Archives du diocèse Grenoble- Vienne.
Bibliothèque d'Etude et du Patrimoine de Grenoble.



DEVOIR DE MEMOIRE

Commémoration du centenaire de la première Guerre Mondiale de 1914-1918

Cette année 2014 marquera le début de la commémoration du centenaire de la première Guerre Mondiale de 1914-1918 .En collaboration avec la commune de Barraux, une manifestation du Centenaire 14-18 se déroulera en novembre 2014 au Fort Barraux.

En prévision de cette manifestation nous sommes à la recherche d'objets, de vêtements, de matériels, de cartes postales, de lettres, concernant la période 1914-1918.

Si vous avez dans vos archives ou greniers de tels objets, merci de bien vouloir contacter la Mairie de Sainte Marie du Mont ou Mr Briguglio au 06.37.52.80.74

En agissant pour sauver des femmes, des hommes et des enfants, ces soldats n'ont pas seulement sauvé des innocents d'une mort certaine, en se dressant contre la barbarie, ils ont sauvé la dignité de l'homme.



Infos Pratiques

Démarches administratives

PIÈCE DÉSIRÉE	OU S'ADRESSER	PIÈCES A FOURNIR	COÛT	OBSERVATIONS
Carte Nationale d'Identité	Mairie du domicile Formulaire à retirer	Copie acte de naissance/Carte d'identité périmée/Deux photos récentes aux normes iso/Pièce justificative de domicile de moins de 3 mois/Décret de naturalisation /Pour mineur : carte d'identité et copie acte de naissance du parent ayant l'autorité parentale	Gratuit mais le renouvellement, quelqu'en soit le motif, est soumis à un droit de timbre de 25 € lorsque la précédente carte n'est pas présentée au guichet de la Mairie	<p>Durée de validité :</p> <p>Nouvelles cartes : 15 ans</p> <p>Anciennes cartes délivrées à partir du 1^{er} janvier 2004 prorogées de 5 ans supplémentaires</p> <p>• Présence de la personne lors de la remise du dossier</p>
Passeport biométrique	Mairie détentrice du dispositif de recueil des demandes de passeport (Domène, Grenoble, Allevard, Chambéry...); liste disponible en mairie	Copie acte de naissance / Carte d'identité / 2 photos récentes aux normes iso / Pièce justificative de domicile de moins de 3 mois / Pour mineur : carte d'identité et copie acte de naissance du parent ayant l'autorité parentale	<ul style="list-style-type: none"> • Timbre fiscal à 86 € pour les adultes • Timbre fiscal à 42 € pour les mineurs à partir de 15 ans • Timbre fiscal à 17 € pour les mineurs de moins de 15 ans 	<p>Si parents divorcés : Jugement de divorce</p> <ul style="list-style-type: none"> • Délai : 15 jours <p>• Validité : 10 ans et 5 ans pour les mineurs</p>
Attestation d'autorisation de sortie du territoire délivrée aux mineurs de nationalité française		Nous ne délivrons plus d'attestation de sortie du territoire depuis le 01.01.2013.		
Carte d'électeur	Maire du domicile (inscription toute l'année)	Lors de son déplacement, le mineur devra se munir de sa seule carte d'identité ou de son passeport en cours de validité.	Gratuit	Avoir 18 ans ou les avoir à la clôture de la liste, le 28 février Inscription avant le 31 décembre pour voter l'année suivante
Livret de famille	Mairie du domicile	En cas de perte ou vol, fournir l'état civil des conjoints, des parents et des enfants	Gratuit	Divorce : l'ex-conjoint pourra obtenir un duplicata
Extrait de naissance	Mairie du lieu de naissance	Indiquer le nom, prénom, date de naissance (nom de jeune fille pour les femmes mariées)	Gratuit	Délai sur place : 24h Par correspondance : 3 à 8 jours
Extrait de mariage	Mairie du lieu de mariage	Indiquer le nom, prénom, date de naissance (nom de jeune fille pour les femmes mariées)	Gratuit	Délai sur place : 24h Par correspondance : 3 à 8 jours
Extrait d'acte de décès	Mairie du lieu de décès ou du domicile de personne décédée	Indiquer le nom, prénom et date du décès	Gratuit	Délai sur place : 24h Par correspondance : 3 à 8 jours
Certificat d'hérédité	Mairie du lieu de domicile du défunt ou d'un des héritiers	Pièce d'identité de la personne qui se présente / Livret de famille de la personne décédée avec mention de décès	Gratuit	La mairie ne délivre de certificats qu'aux héritiers directs, l'héritage ne doit pas dépasser 5 300 €

Divers

Syndicat d'Apiculture de l'Isère :

Chaque année les habitants de notre village peuvent être confrontés à l'essaimage des abeilles domestiques (entre fenêtres et volets de vos maisons, arrêt d'un essaim dans un de vos arbres...)

Pour résoudre ce problème ne contactez plus les Pompiers mais le régulateur du syndicat d'Apiculture Monsieur Saint Pierre au 06 12 86 12 48.

Nouveaux horaires de la trésorerie du Touvet :

Les horaires d'ouverture de la trésorerie du Touvet seront modifiés comme suit :

-Du lundi au jeudi : ouverture de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 (Sans changement)

-Fermeture au public le vendredi toute la journée

Broyage à domicile des branchages :

Le bureau communautaire a acté la suppression depuis le mois d'avril 2014 de la prestation de broyage effectuée à domicile par les agents du service « gestion des déchets » de la communauté de communes.

Les Marimontois détenteurs de branchages peuvent donc se rendre en déchèteries de Crolles, Le Touvet ou Saint Ismier de 8h30 à 17h45 ou sur les sites de broyage de la Com-Com à Saint Nazaire les Eymes, Goncelin ou Saint Hilaire du Touvet.

Pour plus d'informations contactez le 04 38 72 94 30

(dechetsmenagers@le-gresivaudan.fr)

Ouverture du secrétariat de Mairie :

Le secrétariat de Mairie est ouvert au public :

Mardi : 8h30 à 12h30

Jeudi : 8h30 à 12h30

Vendredi : 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Téléphone : 04.76.08.50.40 et Fax : 04.76.08.55.59

Mail: stemariedumont@ozone.fr

Permanence parlementaire :

Mr François Brottes

Député de l'Isère et Président de la Commission des Affaires Economiques

77 place de la Mairie - 38660 LA TERRASSE

Tél 04 76 92 18 96 // fax 04 76 92 18 98

Mail : francois.brottes@wanadoo.fr // www.francois-brottes.com

Permanence du Maire et des Elus :

Chaque premier samedi du mois en Mairie :

De 9h00 à 12h00

En cas d'incident sur la Commune en dehors des heures d'ouverture du secrétariat :

Vous pourrez joindre :

Le Maire : M. MONNET Robert # 06 14 27 07 70

1er adjoint : M. BRIGUGLIO Antonino # 06 37 52 80 74

2ème adjoint : M. KOVACS Johan # 06 75 24 58 77

3ème adjoint : Mme. GOETSCHY Céline # 06 75 78 27 44

Naissances



OLLIER Agathe
le 24.01.2014



KIENAST Wilfried
le 27.03.2014



LOPEZ Léa
le 29.05.2014

Décès

HYVERNAT Jean-Luc le 13.04.2014

Départs

EHMING Nathalie

RICARD Michel

COMBAZ Thierry

BITTANTE Sylvain / COTTAZ Aurélie

Arrivées

VENET Frédérique (les près)

FERNET Jean (les près)

Infos Pratiques

Horaires des écoles

horaires école maternelle de la Flachère

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
matin	8h40	8h40	9h00	8h40	8h40
midi	11h40	11h40	12h00	11h40	11h40
après midi	13h10	13h10		13h10 NAP	13h10
soir	16h10	16h10		16h10	16h10

horaires école primaire de la Buissière

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
matin	8h30	8h30	8h30	8h30	8h30
midi	11h30	11h30	11h30	11h30	11h30
après midi	13h30	13h30		13h30	13h30
soir	16h30	NAP 15h -16h30		16h30	NAP 15h-16h30

horaires école primaire Ste Marie d'Alloix

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
matin	8h35	8h35	8h35	8h35	8h35
midi	11h50	11h50	11h35	11h50	11h50
après midi	13h50	13h50		13h50	13h50
soir	NAP 15h05-16h35	16h35		NAP 15h05-16h35	16h35



Délibérations du conseil municipal

Par soucis de transparence et d'accès à l'information, vous trouverez dans ce journal les délibérations prises par le conseil municipal.

Reprise de la voirie du lotissement La Chapelle et cela dans un souci d'égalité vis-à-vis de tous les Marimontois.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE

- la reprise de la voirie du lotissement La Chapelle à compter de la présente délibération.

Attribution d'une subvention pour les Anciens combattants pour l'année 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE

- d'attribuer une subvention de 250 € aux Anciens combattants.

Réalisation de ralentisseurs en pavés granit formant un dôme pour permettre au chasse neige d'œuvrer sans risque d'abîmer les ouvrages et de garder un aspect de montagne.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE

- De confier la mission de maîtrise d'œuvre à la société Grési Etudes
- D'effectuer les demandes de subventions auprès des organismes compétents afin de pallier cette dépense

Attribution d'une subvention pour le S.D.I.S. du Touvet pour l'année 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE

- D'attribuer une subvention de 250 € au S.D.I.S. du Touvet.

Attribution d'une subvention pour le S.D.I.S. de Chapareillan pour l'année 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE

- D'attribuer une subvention de 250 € au S.D.I.S. de Chapareillan.

Attribution d'une subvention à l'association de chasse (ACCA) pour l'année 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE

- D'attribuer une subvention de 250 € à l'ACCA.

Nomination de deux délégués au Syndicat Intercommunal de l'Alpe :

Le conseil municipal après délibération, DECIDE de nommer :

Melle GOETSCHY Céline (titulaire)

Mr FOURNIER Olivier (suppléant)

Nomination de deux délégués au Syndicat Intercommunal des Ecoles Elémentaires et Maternelles :

Le conseil municipal après délibération, DECIDE de nommer :

Titulaire :

M. MONNET Robert

Suppléants :

Melle GOETSCHY Céline

Mr BADIN Vincent

Nomination de deux délégués au Syndicat Intercommunal du Breda et de la Combe de Savoie pour les déchets ménagers (SIBRECSA) :

Le conseil municipal après délibération, DECIDE de nommer :

Mr ORLANDINI Jean-Claude (titulaire)

Mr MONNET Robert (suppléant)

Nomination de deux délégués au SEDI :

Le conseil municipal après délibération, DECIDE de nommer :

Mr ORLANDINI Jean-Claude (titulaire)

Mr MONNET Robert (titulaire)

Mr KOVACS Johan (suppléant)

Nomination de deux délégués au Syndicat d'Assainissement des Iles (SADI) :

Le conseil municipal après délibération, DECIDE de nommer :

Titulaires :

Mr DESCACQ Pierre

Mr BRIGUGLIO Antonino

Suppléants :

Mr MONNET Robert

Mr TALPIN Nicolas

Nomination de deux délégués au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de Chartreuse :

Le conseil municipal après délibération, DECIDE de nommer :

Mr BRIGUGLIO Antonino (titulaire)

Mr TALPIN Nicolas (suppléant)

Nomination de deux délégués à l'Office du Tourisme du Grésivaudan :

Le conseil municipal après délibération, DECIDE de nommer :

Mme SIMON Suzanne (titulaire)

Melle MAURICE Myriam (suppléante)

Projet de revêtement de la chaussée sur une portion de route RD 282. Route hautement fréquentée par des véhicules qui se rendent régulièrement à Pré Orcel pour accéder aux circuits pédestres de la Chartreuse.

Coût estimatif des travaux : 13 778.75 €

Plan de financement

Conseil général : 55 %

Autofinancement : 45 %

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE

D'approuver le projet de revêtement de la chaussée sur une portion de route RD 282

Problèmes liés au branchement d'eau potable de la propriété de Mme MARROCCO au hameau du Villard.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE

- De faire réaliser les regards d'eau potable avec les compteurs en limite de propriété afin de supprimer le branchement qui passe par la propriété voisine pour les deux parcelles de Mme MARROCCO.

- D'accepter la proposition de prix d'un montant de 14 000 € et de faire exécuter les travaux.

- De demander une aide financière au Conseil général pour faire face à cette dépense.

A la demande de M. le Préfet, nécessité de désigner un correspondant à la défense au sein du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE

- De nommer M. Antonino BRIGUGLIO, correspondant à la Défense.

Nécessité d'ouvrir l'enquête publique et de nommer un commissaire enquêteur concernant l'aliénation d'un chemin rural sur notre commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE

- De lancer la procédure de cession des chemins ruraux prévue par l'article L. 161-10 du Code Rural,

- De nommer M. Bernard MEYER, commissaire enquêteur et d'accepter son devis pour un montant de 1 180 € H.T.

- D'ouvrir une enquête publique nécessaire au déclassement pour aliénation d'une portion de chemin rural au lieu-dit « les Croses », parcelles F 128 - 129 - 133.

